

enfants jusqu'à ce qu'ils atteignent 17 ans. Lorsqu'il est admis dans un établissement postsecondaire, le bénéficiaire devient admissible aux fonds provenant des subventions et au revenu d'investissement accumulé (exonéré d'impôt) dans le REEE. Actuellement, plus de 1 million d'enfants canadiens ont un REEE.

En 1998, le gouvernement fédéral a introduit l'initiative des bourses d'études canadiennes du millénaire afin d'aider les Canadiens à avoir accès à l'éducation postsecondaire. À titre d'organisme indépendant, la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire doit gérer un fonds de 2,5 millions de dollars et offre environ 100 000 bourses annuellement à des étudiants qui poursuivent des études postsecondaires, dans l'ensemble du pays. La même année, le gouvernement fédéral a également annoncé la Stratégie canadienne pour l'égalité des chances, un ensemble de mesures coordonnées qui visent à étendre l'accès à l'éducation supérieure, dans tout le pays. En vertu de cette stratégie, le Programme canadien de prêts aux étudiants a été amélioré, dans le but d'aider davantage les Canadiens à gérer leurs dettes d'études. Parmi ces mesures, mentionnons l'exonération d'impôts relative aux intérêts sur les prêts d'études, l'exemption d'intérêts pour un plus grand nombre de diplômés, la prolongation de la période de remboursement pour tous ceux qui en ont besoin et la diminution des dettes pour les emprunteurs qui éprouvent des difficultés financières.

Par ailleurs, DRHC accorde, depuis 1995, une aide financière non remboursable, sous forme de subventions, aux étudiants handicapés, aux étudiants à temps partiel dans le besoin, aux étudiantes inscrites à certains programmes de doctorat et aux étudiants ayant des personnes à charge, pour les aider à payer les dépenses liées aux études. Au cours de l'année de prêt 1999-2000, environ 65 000 subventions canadiennes pour études, de l'ordre de 98,6 millions de dollars, ont été octroyées à des étudiants.

Le Programme canadien de prêts aux étudiants prévoit également un prêt partiel pour aider les étudiants à payer les dépenses liées à leurs études. Ce genre de prêt peut atteindre un maximum de 4 000 \$ (voir [http://www.hrdc-drhc.gc.ca/student\\_loans](http://www.hrdc-drhc.gc.ca/student_loans)).

### **Conseil de recherches en sciences humaines du Canada**

Le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada est l'organisme de financement du gouvernement fédéral en matière de recherche et de formation supérieure en sciences sociales, en lettres et en sciences humaines. En 1998, cet organisme, conjointement avec le Secrétariat national à l'alphabétisation, a annoncé la mise en oeuvre d'une initiative évaluée à 2,5 millions de dollars pour une période de cinq ans, afin de stimuler la recherche appliquée en vue de fournir aux décideurs et aux intervenants des connaissances de pointe dans le domaine de l'alphabétisation.

L'initiative *Valoriser l'alphabétisme au Canada* vise à appuyer la recherche concertée et pluridisciplinaire sur une vaste gamme de questions relatives à la capacité des apprenants adultes à participer pleinement à la société canadienne et à relever les nouveaux défis économiques et sociaux. Grâce à cette initiative, les spécialistes disposent d'une recherche appliquée solide qui accroîtra l'efficacité de leur travail. En outre, les décideurs peuvent mieux cibler leurs stratégies